

**REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2018**

1. Le challenge est établi sur 6 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **6 courses** (excepté la Corrida du Marché de Noël) et **seuls les 6 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.**

3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera le gagnant.
Les 2 courses relais (Casteau et Ekiden) sont des courses bonus, qui rapporteront 40 points de participation. Le classement de ces 2 courses ne rapportera pas de points supplémentaires et l'attribution des points de régularités mentionnés ci-dessous ne comprend pas la participation à ces deux courses relais.

Chaque course supplémentaire à la 6^{ème} rapportera un bonus de 10 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$$1000 - ((1000/\text{nbr participants}) \times (\text{place} - 1))$$

L'addition sera faite des 6 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.
6. Les catégories sont les suivantes,

Enfants nés en 2006 et plus
Espoirs nés en 2000 à 2005
Jeunes filles nées en 2000 à 2005
Séniors nés en 1979 à 1999
Dames nées en 1984 à 1999
Vétérans 1 nés en 1969 à 1978
Aînées 1 nées en 1974 à 1983
Vétérans 2 nés en 1959 à 1968
Aînées 2 nées en 1964 à 1973
Vétérans 3 nés en 1949 à 1958
Aînées 3 nées en 1963 et moins
Vétérans 4 nés en 1948 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

7. le sportif qui souhaite effectuer le parcours en **MARCHANT** pourra le faire **MAIS** devra se présenter sur la ligne de départ en même temps que les joggeurs et devra également terminer la course dans un délai temps imparti avec le chronométrateur mais fixé par les organisateurs.
(ARRIVEE 1h30 après le départ excepté pour le jogging de la Source 1h45)

REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2018

8. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour, les 6 participations, les 7 participations, les 8 participations, les 9 participations, les 10 participations, les 11 participations, le jour de la Corrida du marché de Noël.

9. Ne seront récompensés par une coupe, lors des courses et la corrida du marché de Noël, que les 3 premiers hommes et 3 premières dames de chaque course proposée, ainsi que les enfants de 12 ans et moins. Les catégories seront récompensées ou pas, selon le règlement de chaque organisation.

10. Le port du dossard de manière visible, à l'arrivée, est obligatoire, sous peine de nullité de la participation.